

Autorisation d'absence aux conférences de méthode

Activités dans le cadre des associations de l'IEP :
manifestations organisées par une association de
l'IEP

- au sein de l'IEP
- ou à l'extérieur de l'IEP (type COMUZ)

Les absences des étudiants **spectateurs** ne sont pas justifiées.

Pour les étudiants **organiseurs** ou **participants** (ex : les joueurs de l'EJO), les absences sont justifiées
si :

1. L'absence est contrainte (pas d'alternative envisageable).
2. Il n'y a pas de colle prévue sur la période.
3. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
4. L'étudiant ne peut pas suivre la conférence de méthode manquée dans un autre groupe dont est en charge le même enseignant.

Manifestations sportives dans le cadre du réseau IEP
(type CRIT)

Les absences des **participants** ne sont pas justifiées.

Les absences des **organiseurs** sont justifiées **si :**

1. L'absence est contrainte (pas d'alternative envisageable) et justifiée par un document.
2. Il n'y a pas de colle prévue sur la période.
3. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
4. L'étudiant ne peut pas suivre la conférence de méthode manquée dans un autre groupe dont est en charge le même enseignant.

MUN répertorié par Stras Diplomacy

Les absences **organiseurs** sont justifiées **si :**

1. L'absence est contrainte (pas d'alternative envisageable) et justifiée par un document.
2. Il n'y a pas de colle prévue sur la période.
3. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
4. L'étudiant ne peut pas suivre la conférence de méthode manquée dans un autre groupe dont est en charge le même enseignant..

Les absences **participant** sont justifiées,
seulement durant le MUN, **si :**

1. Il n'y a pas de colle prévue sur la période.
2. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
3. L'étudiant ne peut pas suivre la conférence de méthode manquée dans un autre groupe dont est en charge le même enseignant.

Autorisation d'absence aux conférences de méthode

MUN non répertorié par Stras Diplomacy

Examen au cas par cas par le Directeur des études.

Missions de représentation de l'IEP (salons, forums dans les lycées, présentations dans les lycées...)

Les absences sont justifiées **si** :

1. Il n'y a pas de colle prévue sur la période.
2. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
3. La participation est validée par Madame Catherine AMY, chargée de communication de l'IEP.

Enquêtes de terrain dans le cadre du mémoire de 4a

Les absences sont justifiées **si** :

1. L'absence est contrainte (pas d'alternative envisageable) et justifiée par un document.
2. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
3. Le directeur de recherche recommande le travail sur le terrain.

Participation sur initiative personnelle à des conférences, colloques, manifestations hors IEP, manifestations sportives, scientifiques, culturelles

Les absences ne sont pas justifiées.

Concours administratif, concours d'entrée dans les écoles

Les absences sont justifiées **si** :

1. L'absence est justifiée par un document.
2. La demande d'absence est effectuée au moins 8 jours avant l'absence prévue.
3. L'étudiant ne peut pas suivre la conférence de méthode manquée dans un autre groupe dont est en charge le même enseignant.